

Bruxelles, le 7 mai 2003

L'industrie en faveur du plan d'action pour doper la recherche en Europe

La semaine dernière, la Commission publiait une nouvelle communication, présentant des lignes d'action destinées à encourager les acteurs publics et privés de l'UE à intensifier leurs efforts dans la recherche. Intitulé "Investir dans la recherche : un plan d'action pour l'Europe", ce document fait suite à la communication "Plus de recherche pour l'Europe – Objectif : 3 % du PIB", qui avait pour objet le lancement d'une large consultation des parties intéressées en vue de dégager les meilleures pratiques et de faire passer les investissements dans la recherche au sein de l'UE de 1,9 % actuellement à 3 % du PIB de l'UE, cela afin de répondre à l'appel lancé par le Conseil européen de Barcelone en 2002.

L'UNICE appuie cet objectif de 3 %, et tout particulièrement les actions visant à mettre en place un environnement plus attrayant pour l'industrie, encourageant ainsi celle-ci à investir dans la R&D au sein de l'UE. Une R&D accrue, plus efficace, est en effet un aspect important pour l'innovation, mais ce qui compte est la performance de l'ensemble de la chaîne des valeurs.

La communication expose toute une série d'actions nouvelles, au niveau européen et dans les États membres, qui pour l'essentiel font écho aux principales recommandations de l'UNICE, nées des ateliers organisés conjointement par l'UNICE et la DG Recherche. Parmi les actions présentées dans la communication, l'UNICE se félicite plus particulièrement de celles qui ont pour objectif :

- de favoriser un développement plus cohérent des politiques de R&D entre les États membres, de même qu'une plus grande cohérence entre la politique de R&D et les autres politiques;
- de mieux cibler et accroître le soutien public à la recherche et à l'innovation;
- d'améliorer l'éventail et l'efficacité des mesures financières et fiscales en faveur d'une augmentation des investissements privés dans la R&D;
- de revoir les règles de l'UE en matière d'aides d'État à la R&D.

Dans sa communication, la Commission appelle à l'adoption rapide d'une exemption catégorielle révisée en faveur des PME, sur le principe un signal dans la bonne direction. L'UNICE souligne cependant qu'une extension du champ d'application des exemptions catégorielles en matière d'aides d'État, si elle est importante pour les PME, l'est tout autant pour l'industrie dans son ensemble.

Il est désormais urgent de passer à la mise en œuvre sur le terrain si l'objectif des 3 %, fixé à Barcelone, doit être atteint pour 2010. La Commission annonce qu'elle suivra de près l'application du plan d'action et les progrès réalisés sur la voie des 3 %, en publiant un rapport chaque année avant le Conseil du printemps. Le mécanisme de suivi envisagé est particulièrement essentiel pour assurer que les pouvoirs publics :

- améliorent les conditions générales de la recherche et de l'innovation en entreprise;
- augmentent le volume des actions soutenant la R&D et l'innovation;
- améliorent la qualité des instruments d'appui déployés.

Note à l'éditeur

L'UNICE représente plus de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe, qui emploient plus de 106 millions de personnes. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 35 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 28 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.